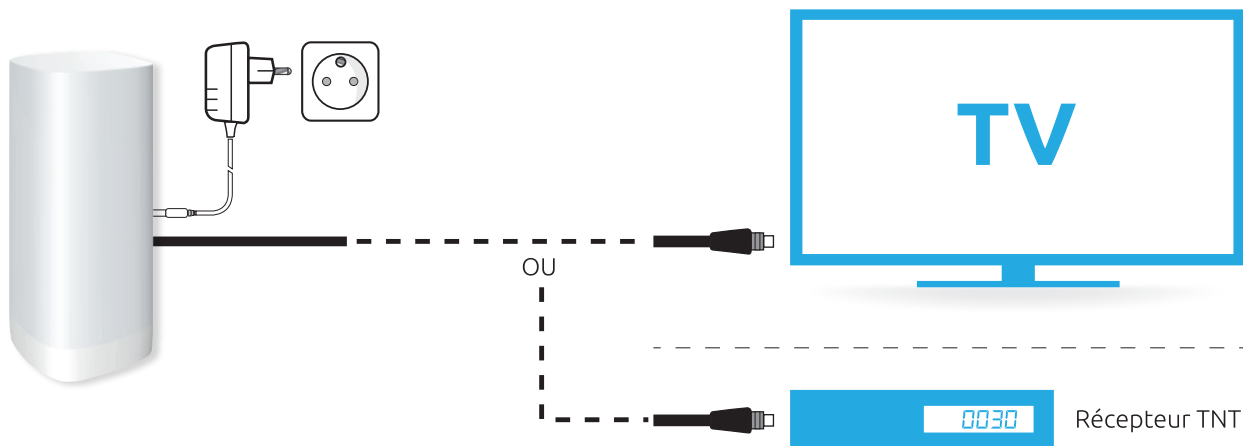


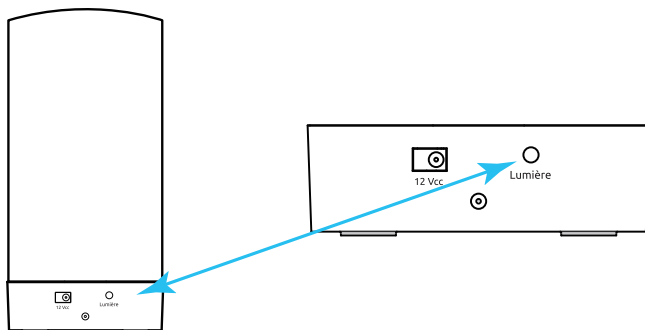
A/ FONCTION « ANTENNE »

Cette antenne d'intérieur est équipée d'un amplificateur permettant de recevoir les signaux VHF (DAB) et UHF.

Schéma de branchement



B/ FONCTION « LUMIÈRE D'AMBIANCE »



Couleurs :

- 1 appuie : Blanc
- 2 appuies : Rouge
- 3 appuies : Jaune
- 4 appuies : Vert clair
- 5 appuies : Vert foncé
- 6 appuies : Turquoise
- 7 appuies : Bleu foncé
- 8 appuies : Rose
- 9 appuies : Variations de couleurs
- 10 appuies : Variations de couleurs avec fondu

Caractéristiques techniques

- Dimensions : 8 x 20,5 cm
- Longueur du câble : 2m
- Bande de fréquences :
VHF (DAB) : 47 à 230 MHz
UHF : 470 à 694 MHz
- Gain : 20 dB (NF EN 303354)
- Alimentation :
Par le bloc d'alimentation : 12 Vcc / 500 mA



Pour en savoir plus :
www.quefairedemesdechets.fr



HOTLINE
France
03 20 96 59 91

Recommandation de sécurité :

Toujours garder une distance de 5 cm minimum autour de l'appareil afin d'assurer une ventilation suffisante. Ne pas poser près d'une source de chaleur (radiateur...)

Ne pas essayer de dépanner l'appareil vous-même, s'adresser uniquement à un personnel qualifié. Ouvrir ou démonter celui-ci peut provoquer des chocs électriques.

Conditions de garantie :

La garantie de votre appareil et ses accessoires se conforme aux dispositions légales à la date de l'achat. Les pièces détachées pour cet appareil sont au moins disponibles pendant toutes la durée de la garantie.

Déclaration de conformité

Le soussigné, SEDEA, déclare que l'équipement radioélectrique du type antenne intérieure est conforme à la directive 2014/53/UE. Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante : www.sedea.fr.



Recyclage :

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Ce symbole sur le produit, ses accessoires ou sa documentation indique que ce dernier est conforme à la Directive européenne 2012/19/UE. Cela signifie que ni le produit, ni ses accessoires électroniques usagés ne peuvent être jetés avec les autres déchets ménagers. Veuillez séparer vos produits et accessoires usagés des autres déchets. La mise au rebut citoyenne de votre ancien produit permet de protéger l'environnement et la santé, vous favoriserez ainsi le recyclage de la matière qui les compose dans le cadre d'un développement durable. Les particuliers sont invités à contacter les autorités locales pour connaître les procédures et les points de collectes de ces produits en vue de leur recyclage.



Importé par SEDEA
Parc d'activités du mélanotus | rue des saules CS80458
59814 LESQUIN cedex